

Ce calendrier tient lieu de convocation

M2 BPA – ANNEE 2025/2026

EPREUVE	DATE ET HORAIRE	ENSEIGNANT	SALLE
Marchés et portefeuille obligatoire Uniquement parcours CCPro	16 décembre 2025 9h – 12h	Kamel Laaradh	433 D/L

1. Les candidats doivent présenter leur carte d'étudiant à l'entrée de la salle d'examen.
2. L'accès à la salle d'examen est interdit à tout candidat après l'ouverture de la ou des enveloppe(s) contenant les sujets, aucune exception n'est tolérée.
3. Les étudiants devront déposer leurs sacs, trousse et cartables à l'entrée de la salle d'examen.
4. Il est strictement interdit de communiquer entre candidats ou avec l'extérieur, d'utiliser ou même de conserver sans les utiliser des documents ou matériels non autorisés pendant l'épreuve ; tout appareil électronique et/ou de communication à distance est interdit (aide-mémoire numérique, téléphone mobile, messagerie, agenda numérique, traducteur électronique, montre connectée, etc...), ils doivent être éteints et rangés au fond des sacs; toute fraude peut entraîner une sanction disciplinaire.
5. Les sujets sont distribués face contre table et ne peuvent être retournés tant que le responsable de salle n'a pas indiqué le commencement de l'épreuve.
6. Aucun candidat n'est autorisé à se déplacer et à quitter définitivement la salle avant la première demi-heure, ou le quart d'heure si l'épreuve n'excède pas une heure, une fois les sujets distribués, même s'il rend une copie blanche.
7. Les candidats cessent de composer sitôt que le responsable de salle a signalé la fin de l'épreuve. En vue d'assurer l'effectivité de cette règle, il est recommandé aux responsables de salle d'exiger des candidats qu'ils se lèvent à ce signal.

Maud LE BARBANCHON

Responsable de scolarité UFR DSEP et IAE

